



Achat t1 scellier intermediaire

Par **pasparicila**, le **06/11/2012 à 21:35**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en région parisienne en 2010 pour en prendre possession en MARS 2012 et le mettre en location

le loyer était à 520€ sans les charges stipulé sur contrat du comptoir immobilier mais pas de locataire intéressé !

j'ai dû baisser le loyer à 482€ et j'ai loué de suite

j'ai demandé un geste commercial au comptoir immobilier , pour "réparation" et non respect du contrat signé.

ils répondent qu'ils ont fait confiance à leur partenaires commerciaux et promoteurs et rien de plus

que puis je tenter envers cette société pour obtenir un dédommagement pour publicité mensongère et non respect du contrat signé.

merci d'avance

cordialement